

Procès-verbal de cette assemblée générale qui s'est tenue en visio. La réunion début à 18h07.

1. Relevé des présences et procurations.

3 personnes sont présentes à l'Assemblée générale de ce jour, dont 1 membre effectif (agents de voyages), le président, et la responsable de la gestion journalière. Une procuration est également validée. Le nombre de droits de vote est de 2.

2. Décision de dissoudre la Belgian Travel Academy.

Approuvé à l'unanimité.

3. Nomination d'un liquidateur pour établir les comptes annuels 2022.

Monsieur Olivier Piret, du bureau d'expert-comptable Cofipartners, est nommé à l'unanimité.

4. Décharge des administrateurs.

La décharge est approuvée à l'unanimité.

5. Présentation du rapport financier

Anne-Sophie Snyers, gérante, présente le rapport financier de l'année 2022. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

4- Démission de l'organe d'administration et de la gérante

Ces démissions sont approuvées à l'unanimité.

La prochaine Assemblée Générale extraordinaire pour entériner la dissolution de l'ASBL est fixée au 21 février 2023, à 18h00, en visio.